

11 avril 2025

Message du Conseil d'administration de votre SICAV

JPMorgan Investment Funds - Global Income Sustainable Fund

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous informons que le Compartiment JPMorgan Investment Funds - Global Income Sustainable Fund, dans lequel vous détenez des actions, sera prochainement renommé JPMorgan Investment Funds - Global Income ESG Fund.

Vous trouverez à la page suivante des informations plus détaillées concernant cette modification, y compris ses motifs et son calendrier. Pour toute question, veuillez contacter notre siège social ou votre représentant local. **Vous disposez de trois options, exposées ci-après.**



Jacques Elvinger

Pour le Conseil d'administration

Modification apportée au prospectus – ordres acceptés jusqu'au 11 mai 2025 à 14 h 30 (CET)

Vos options

1. Si vous acceptez cette modification, aucune action n'est requise de votre part.

2. Demander la conversion de votre investissement dans un autre compartiment.

Vos ordres de transaction doivent nous parvenir avant la date limite indiquée dans la colonne de droite.

Veillez lire attentivement le Document d'informations clés (DIC) de tout compartiment dans lequel vous envisagez de convertir votre investissement. Pour plus d'informations, veuillez vous référer au prospectus.

3. Demander le rachat de votre investissement. Vos ordres de transaction doivent nous parvenir avant la date limite indiquée dans la colonne de droite.

Nous vous invitons à passer ces options en revue avec votre conseiller fiscal et votre conseiller financier. Toutes ces options peuvent avoir des conséquences fiscales.

Quelle que soit l'option que vous choisissez, aucune commission de rachat ou de conversion ne vous sera imputée, sous réserve que vos ordres de transaction nous parviennent avant la date limite.

La modification

Date d'entrée en vigueur 12 mai 2025

Date limite de réception des ordres de conversion/rachat 11 mai à 14 h 30 (CET)

La SICAV

Nom JPMorgan Investment Funds

Forme juridique SICAV

Type de fonds OPCVM

Siège social 6 route de Trèves L-2633 Senningerberg, Luxembourg

Téléphone +352 34 10 1

Fax +352 2452 9755

Numéro d'enregistrement (RCS Luxembourg) B49663

Société de gestion JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.

- Le nom du Compartiment est modifié afin de se conformer aux orientations de l'Autorité européenne des marchés financiers (*European Securities and Markets Authority*, « ESMA ») sur les noms de fonds contenant des termes liés aux critères ESG ou à la durabilité (les « Orientations »).
- Les Orientations exigent que les fonds dont la dénomination comporte un terme lié à la durabilité « investissent de manière significative dans des investissements durables visés à l'article 2, point 17, du SFDR ». Dans ses Q&R publiées le 13 décembre 2024, l'ESMA a précisé que les fonds dont la dénomination comporte des termes liés à la durabilité et qui consacrent moins de 50% de leurs actifs à des investissements durables peuvent ne pas être considérés comme « investissant de manière significative dans des investissements durables ».
- Le Compartiment consacre actuellement au moins 25% de ses actifs à des Investissements durables. Le Gestionnaire financier n'a pas l'intention de relever ce niveau afin de se conformer aux Orientations, dans la mesure où cela limiterait la flexibilité d'investissement nécessaire à la réalisation de l'objectif du Compartiment. Par conséquent, le nom du Compartiment sera modifié pour remplacer le terme « Sustainable » par « ESG » et ainsi éviter de devoir apporter des changements à sa politique d'investissement.
- Le terme « ESG » reflète de manière adéquate l'objectif et la politique du Compartiment.
- Cette mise à jour n'affecte en rien le mode de gestion du Compartiment, ni la composition de son portefeuille ou son profil de risque.

Message du Conseil d'administration de votre SICAV

Modifications (indiquées en gras et en italique) et calendrier

Avant

Nom du Compartiment

JPMorgan Investment Funds - Global Income Sustainable Fund

Après

Nom du Compartiment

JPMorgan Investment Funds - Global Income **ESG** Fund

Dates clés

11 avril 2025 à 14 h 30 (CET)

Début de la période de conversion/rachat sans frais.

>

11 mai 2025 à 14 h 30 (CET)

Fin de la période de conversion/rachat sans frais.

>

12 mai 2025

Entrée en vigueur des modifications.

Les modifications sont apportées au prospectus ou au Document d'informations clés (DIC) concerné, dont la version amendée sera disponible sur le site Internet www.jpmorganassetmanagement.lu. Comme pour tout investissement dans la SICAV, il est important de prendre connaissance du/des DIC pertinent(s) et de se tenir au courant des modifications qui peuvent y être apportées. Veuillez noter qu'en dehors de la période au cours de laquelle il est renoncé au prélèvement des frais de conversion et de rachat, toutes les autres conditions et restrictions applicables aux conversions et aux rachats, telles que décrites dans le prospectus, s'appliquent.

Domicile: Luxembourg. Représentant en Suisse : JPMorgan Asset Management (Suisse) Sàrl, Dreikönigstrasse 37, 8002 Zurich. Service de paiement en Suisse : J.P. Morgan (Suisse) SA, Rue du Rhône 35, 1204 Genève. Le prospectus, les feuilles d'information de base, les statuts ainsi que les rapports annuel et semestriel peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant.

LV-JPM56449 | CH_FR | 04/25
